



CROSSJECT RAPPORT ANNUEL 2015

1^{er} janvier 2015 – 31 décembre 2015

Comprenant :

- Le rapport du Directoire à l'assemblée générale annuelle,
- Les comptes annuels de l'exercice 2015,
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

CROSSJECT

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital **de 6 650 970 euros**
Siège social : Parc des Grands Crus – 60L, avenue du 14 juillet – 21300 CHENOVE
438 822 215 RCS DIJON
(ci-après la « **Société** »)

RAPPORT DU DIRECTOIRE **A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE**

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice ;

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Ils ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Votre Commissaire aux comptes relate dans son rapport l'accomplissement de sa mission.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées.

Toutes les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

1. Activité de la Société

1.1. Evènements concernant la structure juridique de la Société

Durant l'exercice 2015, aucun évènement juridique n'a affecté la structure juridique de la société.

1.2. Directoire

Durant l'exercice 2015, aucune modification n'est intervenue au niveau de la direction générale. Elle est exercée par le Directoire composé de Monsieur Patrick ALEXANDRE (Président du Directoire) et de Monsieur Timothée MULLER (membre du Directoire).

1.3. Situation de la Société et description de son activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

1.31 D'un point de vue commercial :

- Les dossiers de demande d'AMM sont en cours de constitution pour une soumission d'ici fin 2016
- La Commercialisation du méthotrexate est envisageable fin 2017 dans certains pays européens
- La société a signé des accords commerciaux en Chine et en Inde et poursuit une stratégie de partenariat avec des acteurs régionaux et globaux

1.32 D'un point de vue ressources humaines :

- La société a renforcé son équipe de supply-chain et de gestion de projet pharmaceutique. Au 31 décembre 2015, la société emploie 25 personnes (Hors apprentis, stagiaires et contrat de professionnalisation)

1.33 D'un point de vue financier :

- L'exercice 2015 se clôture par un résultat déficitaire de (5 686 933) euros contre (4 336 069) euros en 2014.
- Les produits d'exploitation incluent un montant de 1 150 944 euros relatifs à la production immobilisée, 760 803 euros relatifs à la production stockée et 437 070 euros de subvention d'exploitation.
- Les principaux éléments du compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

▪ Produits d'exploitation :	2.369.636 euros
▪ Charges d'exploitation :	9.382.249 euros
▪ Résultat d'exploitation :	(7 012 613) euros
▪ Résultat financier :	292 305 euros
▪ Résultat courant avant impôt :	(6 720 308) euros
▪ Résultat exceptionnel :	(11 945) euros
▪ Crédit d'impôt recherche	(1 045 320) euros
▪ Résultat net :	(5 686 933) euros
- Les dépenses de recherche et développement externes se sont élevées à 3 068 607 euros pour l'exercice écoulé (contre 2 734 742 euros en 2014).
- Les capitaux propres au 31 décembre 2015 s'élèvent à 8 797 470 euros, contre 14 484 404 euros en 2014

1.34 D'un point de vue du développement technologique :

- L'ensemble des outillages permettant la production de dispositifs conformes est en place et en cours de validation.
- Signature de l'acte notarié d'acquisition d'un bâtiment situé dans la technopôle MAZEN SULLY à Dijon d'environ 1500 m² (tertiaire + laboratoires + pilotes) en vue de se doter de moyens de développer notre activité (pilotage de l'industrialisation, développement de nouveaux projets SUPERGENERIQUES).

1.35 D'un point de vue communication :

Parmi les différentes actions, nous retiendrons principalement :

- La participation en qualité de membre actif au Club Santé Bourgogne futur pôle représentant les industries de santé en Bourgogne (membre référent avec URGO, TEVA, COLUXIA, et PROTEOR).
- La participation à l'ESN European Conférence, organisée par CM-CIC
- L'adhésion à France Biotech.
- La participation à New York aux journées France Biotech et Bio Med Invest
- Participation aux journées thématiques organisées par la SFAF
- Participation aux journées SMALLCAP et LARGE & MIDCAP EVENT
- Couverture d'analystes Invest Securities et Edison
- Notation *** par Early Metrics

1.36 D'un point de vue du développement pharmaceutique :

- **Zeneo® Méthotrexate**

Crossject a réalisé avec succès l'étude de bioéquivalence de Zeneo® Méthotrexate au second semestre de 2014. Cette étude est la seule nécessaire pour remplir le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en Europe. Le schéma de développement clinique a été élaboré en impliquant à chaque stade les autorités de santé locales (France et Suède) et la FDA, afin de sécuriser le plan de marche et de préparer au mieux le lancement. En parallèle, Crossject a repensé son organisation industrielle afin de maîtriser les flux et de ne pas subir de retards de livraison. Cette organisation et les équipements industriels sont en cours de « qualification », étape nécessaire pour remplir le dossier technique de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM).

Le design de Zeneo® Méthotrexate a été adapté en partenariat avec l'Association française des polyarthritiques et des rhumatismes inflammatoires chroniques (Afrpic). Les études de facteurs humains sont également en cours aux Etats-Unis pour confirmer l'utilisation correcte du dispositif par les patients.

Les moyens de production sont en place et en cours de qualification ; les derniers éléments du dossier d'AMM (fabrication et analyse de 7 lots de taille commerciale) restent à réaliser afin de permettre le dépôt du dossier de demande d'AMM fin 2016. Zeneo® Méthotrexate bénéficie déjà d'un partenariat pour sa commercialisation en France, en Chine et en Inde.

Concernant les Etats-Unis, nous pensions initialement développer Zeneo® Méthotrexate en injection intramusculaire, afin de contourner une bataille juridique que se livrent deux acteurs présents en sous cutané. Après analyse approfondie de notre cabinet de Propriété

Industrielle et de son correspondant américain, il apparaît que nous n'avons rien à craindre des brevets de ces acteurs ; nous mettons donc en place les travaux nécessaires à l'enregistrement au Etats Unis du ZENEO Méthotrexate sous Cutané développé en Europe (en se basant sur les consultations avec la FDA réalisées en 2015).

- **Zeneo® Adrénaline**

Zeneo® Adrénaline est particulièrement bien positionné pour s'imposer comme un produit incontournable dans le choc allergique. En effet, l'agence européenne du médicament (EMA) a engagé une réflexion sur l'efficacité des stylos injecteurs avec aiguille actuellement commercialisés, portant notamment sur la capacité de ces derniers à pouvoir réellement injecter le traitement en intramusculaire (IM). Zeneo®, qui a prouvé lors d'études cliniques son efficacité dans le cadre d'injections en intramusculaire, est ainsi extrêmement bien positionné pour tirer parti des possibles évolutions réglementaires.

L'agence Européenne n'a pas remis de conclusions définitives mais a édité un rapport intermédiaire en août 2015 qui précise que :

- Tous les titulaires d'AMM devront présenter des résultats cliniques en intégrant une grande variabilité dans les populations testées (notamment en termes de corpulence) ; aucun fabricant n'est en mesure à ce jour de fournir de telles données,
- Les risques de mauvaise utilisation des systèmes d'injection sont mis à l'index et des évaluations objectives devront être fournies (ainsi que tout moyen/méthode permettant de former les utilisateurs)
- Le moyen d'administration à prendre pour référence est une injection IM conventionnelle avec une aiguille de 25mm de longueur.

Afin de pouvoir poursuivre le développement de ce produit, Crossject demandera l'autorisation de mise sur le marché avec un véritable système IM via son partenaire, et ne configurera pas son étude de bioéquivalence en référence à un produit existant mais face à une injection en IM. Cette étude est prévue pour le premier semestre de 2016 et pourrait permettre de déposer le dossier de demande d'AMM début 2017. Zeneo® Adrénaline bénéficie d'un accord de partenariat au niveau mondial.

- **Zeneo® Sumatriptan**

Crossject a décidé de concentrer sa stratégie sur les patients souffrant de migraines aiguës sévères et d'algie de la face, deux pathologies dont les crises ne peuvent être traitées qu'avec du sumatriptan.. Sous sa forme orale, le sumatriptan entraine de lourds effets secondaires et on temps d'action peut atteindre deux heures. Les efforts commerciaux réalisés sur la forme injectable depuis plusieurs années prouvent que les patients plébiscitent la forme injectable, notamment sans aiguille. Crossject a consulté la FDA pour préparer et lancer l'étude de bioéquivalence de ZENEO® Sumatriptan au premier semestre de 2016.

Les autorisations de réalisation des essais cliniques ont été obtenues et CROSSJECT organise la production des lots cliniques.

- **Zeneo® « L15 »**

Zeneo « L15 » est un produit dédié aux situations d'urgence nécessitant une injection en intramusculaire. Crossject développe ce produit à forte valeur ajoutée et a déjà sécurisé jusqu'à 40% des besoins de financement du projet grâce à un programme européen Eurostars, dont le montant final sera connu prochainement.

Zeneo « L15 » pourrait bénéficier du « statut orphelin » en Europe et aux Etats-Unis. Ce statut, pourrait être obtenu du fait d'un besoin médical fort pour une population maximum d'environ 400 000 patients pour les deux zones ; ce statut, bien que non nécessaire pour CROSSJECT, apporterait quelques avantages tels qu'une revue plus rapide par les agences, une exclusivité commerciale de 10 ans en Europe et de 7 ans aux USA, Crossject a déjà consulté la MEA et devrait consulter la FDA au premier semestre 2016.

Les autorisations de réalisation des essais cliniques ont été obtenues et CROSSJECT organise la production des lots cliniques.

- **Zeneo® Midazolam**

ZENEO® Midazolam vise principalement les crises épileptiques. Le midazolam est le traitement de référence des crises d'épilepsie. Il stabilise l'état du patient, voire met un terme à la crise. Une injection avec ZENEO® en ambulatoire au début de la crise permettrait donc d'en limiter les séquelles neurologiques. Le traitement de référence est actuellement injecté par les services d'urgence en intraveineuse. En Europe et aux Etats-Unis, 4,8 millions de patients souffrent d'épilepsie (source Datamonitor), représentant un marché potentiel de plus de 4 milliards de dollars. Le midazolam peut également viser un marché secondaire, celui des intoxications aux pesticides

- **Zeneo® Naloxone**

ZENEO® Naloxone s'adresse aux situations de surdose suite à la prise d'antidouleurs opioïdes (morphine, etc.) causant des désordres respiratoires et pouvant entraîner le décès du patient. L'injection de naloxone par un dispositif sans aiguille offrira un kit de survie aux personnes présentant des ces risques.

On estime à 38 000 le nombre de décès aux Etats-Unis dus aux « overdoses », dont 16 000 chez des personnes sous traitement analgésique opioïde : il s'agit de la première cause de décès accidentel. Selon Newsweek, les américains consomment 80% des opioïdes alors qu'ils ne représentent que 4,6% de la population mondiale (Newsweek, « Why so many white American men are dying » - 23/12/2015).

CROSSJECT se positionne donc sur un marché qui pourrait atteindre 3 milliards d'euros dans le monde pour 8 millions de personnes concernées.

- **Zeneo® Apomorphine**

ZENEO® Apomorphine est un traitement d'urgence pour les personnes en phase « off » de la maladie de Parkinson, soit 50% des 2 millions de patients touchés par cette maladie. Lors de ces crises « off », les patients sont soudainement incapables de se mouvoir sans la prise d'un agoniste de la dopamine. Facile, précise et rapide, l'injection d'apomorphine avec ZENEO® constitue une alternative pertinente aux traitements actuels. En l'absence de traitement préventif efficace, l'injection permet une action rapide à comparer à un délai d'action de 40 minutes pour les traitements oraux disponibles. ZENEO® permet de restaurer la qualité de vie des patients et de répondre à un important besoin médical, notamment pour les patients actifs présentant des crises peu fréquentes.

1.4. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2015

- Autorisation de la création d'une filiale ayant vocation à prendre le statut d'établissement pharmaceutique.
- Signature le 12 février 2016 d'un accord avec CENEXI qui prévoit la prise en charge par CENEXI des opérations de remplissage et d'assemblage de ZENEO® en vue de la montée en puissance attendue par le Groupe à l'occasion des premières mises sur le marché prévues dès 2017.
- Institut de Développement Economique de la Bourgogne (IDEB), représenté par Marc BLONDET, a démissionné de son mandat de membre du Conseil de surveillance le 10 février 2016 à effet immédiat.

1.5. Evolution prévisible et perspective d'avenir

L'encaissement du crédit impôt recherche 2015, d'un montant de 1 045 320 euros, devrait intervenir au cours du premier semestre 2016.

L'année 2016 verra la poursuite du processus d'industrialisation dans le prolongement de l'accord signé avec CENEXI (cf. 1.4).

Dans le même temps, CROSSJECT poursuivra activement la mise en place de ses réseaux de distribution par la signature d'accords de distribution à l'image de ceux conclus en Inde avec Sayre Therapeutics ou Xi'an Xintong Pharmaceutical Research en Chine pour le Méthotrexate.

Au-delà de la vente de licences de distribution, Crossject étudie les possibilités de commercialisation via des sociétés de services spécialisées (CSO)

1.6. Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Cf. supra.

1.7. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

	Solde	Non échu	1-30 jours	31-45 jours	45-60 jours	Litiges
31/12/2015	1 869 322 €	634 649 €	245 485 €	118 528 €	154 091 €	716 569,00 €
31/12/2014	1.436.491 €	1.319.593 €	116 898 €			-

1.8. Analyse de l'évolution des affaires au regard du volume et de la complexité des affaires (article L. 225-100 alinéa 3 du Code de commerce)

1.81 Description des principaux risques et incertitudes

Compte tenu du caractère innovant et ambitieux du projet, des retards dans le développement sont toujours possibles pour des raisons techniques ou de propriété intellectuelle ou de logistique. Des retards sont possibles dans l'atteinte de jalons techniques et commerciaux, pouvant se traduire par des retards sur l'encaissement de revenus clients et de subventions.

La Société assure son plan de financement pour l'année 2016, par une partie de sa trésorerie disponible et par l'encaissement de créances clients, de créances fiscales et de subventions.

1.82 Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes comptabilisées au 31 décembre 2015 (avec le comparatif 2014) sont les suivantes :

Dettes en €	2015	2014
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1.000.000 €	1.000.000 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 869 322 €	1 469 122 €
Dettes fiscales et sociales	283 141 €	438 280 €
Autres dettes	109 000 €	0 €
Total	3 261 463 €	2 907 402 €

2. Prises de participations et sociétés contrôlées

Néant.

3. Participation des salariés au capital

La participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était inexistante au dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2015

4. Résultat / affectation

Nous vous proposons d'affecter intégralement la perte nette comptable de (5 686 933) euros au compte « report à nouveau » débiteur qui serait ainsi porté à (16 330 498) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

5. Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Nous vous indiquons que la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, a engagé des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, à concurrence de 9 475 euros, représentant la quote-part non déductible des locations de véhicules de fonction.

6. Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention nouvelle n'a été conclue.

Nous vous demandons donc de prendre acte purement et simplement de l'absence de convention nouvelle visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Nous vous précisons par ailleurs qu'il n'existe aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la société et, d'autre part, une filiale, la société n'ayant pas de filiale.

Il est rappelé qu'il existe deux conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice :

- La convention conclue entre la société et M. Coissac : il s'agit d'une convention prestation de conseils axés principalement sur l'évolution de la stratégie commerciale et industrielle de la Société relative au Système d'injection sans aiguille.
- La convention conclue entre la société et Scientex de mandat d'agent pour le développement marketing, commercial, partenarial et corporate de la Société.

Ces conventions font l'objet d'un examen annuel par le Conseil de surveillance.

7. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous prions de trouver ci-après deux tableaux récapitulant la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Membres du Directoire :

Au 31 décembre 2015 et à la connaissance de la société, la liste des mandats et fonctions des membres du directoire était la suivante :

Mandataire	Fonction principale dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés
Patrick ALEXANDRE	Président du Directoire	-
Timothée MULLER	Membre du Directoire	Gérant de SCIENTEX Gérant de SCI SCIMUL

Monsieur Patrick ALEXANDRE a été rémunéré par la Société au titre de l'exercice 2015 à concurrence d'un montant brut de 162 033,95 € pour l'exercice de son mandat de Président du Directoire dont 3 565,95 € d'avantages en nature, et a bénéficié d'un contrat relevant de l'article 83 du Code général des impôts

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, il est rappelé qu'il bénéficie d'une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

Le Conseil de surveillance du 9 décembre 2015 a décidé de fixer à 1500 € brut par mois la rémunération de Monsieur Timothée MULLER au titre de son mandat de membre du Directoire. Le contrat de prestations conclu entre la Société et la société SCIENTEX contrôlée par Monsieur Timothée MULLER reste inchangé (cf. point 6).

Membres du Conseil de Surveillance :

Il est rappelé que le Conseil de Surveillance était composé au 31 décembre 2015 de cinq membres dont un membre indépendant.

Au 31 décembre 2015 et à la connaissance de la société, la liste des mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance était la suivante :

Mandataire	Fonction principale dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés
MONNOT Philippe	Président du Conseil de surveillance	Président du conseil d'administration de Gemmes Ventures, Président de Korsair Représentant permanent de Gemmes Ventures, administrateur d'Ecoslops (cotée sur Alternext)
A Plus Finance représentée par PIMONT Jean-Michel	Membre du Conseil de surveillance Membre du comité des rémunérations et de nomination	Membre du Conseil d'administration de Wyplay SAS, Direct Streams SA, Aselta SA, Roctool SA, SpineGuard SA, Training Orchestra SA, Intrasense SA, Nanomakers SA, PurpleEyes SA Membre du comité stratégique de : Efficient IP SAS et Feedbooks SAS Membre du Conseil de Surveillance de Spartoo SAS, Ercom (Crystal) SAS,

		Anatole SAS, Ividence SA, Watt&Co SAS, Novalys SAS, Systancia SA, Geolid SAS Membre du Comité de surveillance de Kode SAS
NEMETH Eric Membre indépendant	Vice-président du Conseil de surveillance Membre du comité des rémunérations et de nomination	Administrateur d'Ecoslops SA (cotée sur Alternext) (démission en date du 6 janvier 2016) Gérant de Macen1 Co-gérant de GFA Quote d'Or Groupement foncier vinicole Administrateur de Sofival SA Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Amaterrasu Membre du Conseil de Surveillance de Taliance Administrateur de Ares et de Ares Coop
COISSAC Patrice	Membre du Conseil de surveillance	-
IDEB Représenté par Marc BLONDET Démission en date du 10 février 2016	Membre du Conseil de surveillance	Administrateur de RB3D

Il est précisé qu'au jour de l'établissement du présent rapport, compte-tenu de la démission d'IDEB de ses fonctions, le conseil de surveillance est composé de quatre membres dont un membre indépendant.

8. Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé (opérations sur titres des dirigeants)

A la connaissance de la société, le récapitulatif des opérations sur titres mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé est le suivant :

Nom et prénom	ALEXANDRE Patrick (et personnes liées)
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président du Directoire
Acquisitions d'actions en 2015 :	
Nombre total d'actions acquises :	32.300
Prix moyen pondéré :	4,66 €
Montant total des acquisitions :	150.719,62 €

Nom et prénom	MONNOT Philippe
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président du Conseil de surveillance
Acquisitions d'actions en 2015 :	
Nombre total d'actions acquises :	2.500
Prix moyen pondéré :	3,96 €
Montant total des acquisitions	9.900 €

Nom et prénom	NEMETH Eric (et personnes liées)
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Acquisitions d'actions en 2015 :	
Nombre total d'actions acquises :	38.837
Prix moyen pondéré :	7,04 €
Montant total des acquisitions	273.498,42 €

Nom et prénom	Scientex
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Personne liée à Monsieur Timothée Muller, membre du directoire

de 50%, de 66,66 %, de 90%, ou de 95% du capital social ou des droits de vote sont les suivantes :

Actionnaires	En capital	En droits de vote
Détenant plus de 5%	IDEB Fonds gérés par A plus Finance Sofigexi	IDEB Fonds gérés par A plus Finance Sofigexi
Détenant plus de 10%		
Détenant plus de 15%		
Détenant plus de 20%	Gemmes Venture	Gemmes Venture
Détenant plus de 25%		
Détenant plus de 30%		
Détenant plus du tiers		
Détenant plus de 50%		
Détenant plus des 2/3		
Détenant plus de 90%		
Détenant plus de 95%		

A la connaissance, il n'y a pas eu d'évolution significative de l'actionnariat au cours de l'exercice 2015.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité :

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 233 526
Cours moyen des achats : 7,16 €
- Nombre d'actions vendues : 238 632
Cours moyen des ventes : 7,12 €

Les achats et ventes ont été réalisés dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI conclu avec CM CIC Securities. Il n'existe pas de frais de négociation.

Au 31 décembre 2015, la société ne détenait aucune action autodétenue (en dehors des actions d'autocontrôle indiquées ci-après).

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet au cours de l'exercice d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale

Nombre d'actions propres en autocontrôle

La société détient 178 078 actions propres représentant 2,68% du capital, reçues à l'occasion de la fusion de la société avec CIP intervenue en juin 2014 et valorisées à 1,854 M€.

- Valeur évaluée au cours retenu pour l'apport : 1 854 659 €
- Valeur évaluée au cours du 31 Décembre 2015 : 1 853 792 €
- Valeur nominale : 1 €

13. Autres informations

La Société n'a fait l'objet d'aucune sanction ou injonction édicté par l'Autorité de la concurrence au titre de l'article L. 464-2 du Code de commerce.

Elle n'exploite pas d'installation visée à l'article L. 515-8 du Code de l'environnement.

Le Directoire

ANNEXE I

Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Durée exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	6.650.970	6.650.970	4.204.831	2.538.906	1.373.500
b) Nombre d'actions émises	6.650.970	6.650.970	4.204.831	2.538.906	1.373.500
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	0	353.500	650.000
b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	-4 452 132	-4.150.454	-1.757.537.	-902.654	1.605.240
c) Impôt sur les bénéfices	-1 045 320	- 968.396	- 568.277	- 470.679	- 807.949
d) Bénéfice après impôt mais avant amortissements et provisions	-3 406 812	- 3.182.058	-1.189.261	- 431.975	2.413.189
e) Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	-5 686 933	- 4.336.069	-1.822.577	- 925.754	1.545.357
f) Montant des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt mais avant amortissement					

b) Bénéfice après impôt mais avant amortissement					
c) Dividende versé à chaque action					
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	23	20	14	13	14
b) Montant de la masse salariale	1 122 277	1.117.715	824.095	813.107	1.152.229
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	603 584	536.233	353.801	391.498	543.913

ANNEXE II

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2015

Délégations et autorisations donnée au Directoire		Durée de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Utilisation faite au cours de l'exercice 2015
Délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015				
1	Délégation de compétence au Directoire pour augmenter le capital <u>par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</u>	26 mois (7 ^{ème} résolution)	4.000.000 € (plafond indépendant)	-

2	Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>	26 mois (8 ^{ème} résolution)	3.000.000 € (plafond indépendant)	-
3	Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription <u>par offre au public</u>	26 mois (9 ^{ème} résolution)	3.000.000 € Ce montant s'impute sur celui de la dixième résolution (placement privé)	-
4	Délégation de compétence au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier <u>(placement privé)</u>	26 mois (10 ^{ème} résolution)	3.000.000 €, limité à 20% du capital par an Ce montant s'impute sur celui de la neuvième résolution (offre au public)	-
5	Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant	18 mois (11 ^{ème} résolution)	500.000 € Ce montant s'impute sur ceux des neuvième et dixième	-

	accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit <u>de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</u>		résolutions (offre au public et placement privé)	
6	Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions	38 mois (13 ^{ème} résolution)	60 000 actions de 1 euro de nominal	-
8	Autorisation d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes	38 mois (14 ^{ème} résolution)	60 000 actions de 1 euro de nominal	-
8	Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des <u>adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise</u>	26 mois (15 ^{ème} résolution)	1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation (plafond indépendant)	-

SA CROSSJECT

60 L, avenue du 14 Juillet

21300 CHENOVE

—

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2015 au 31/12/2015

Sommaire

1. Bilan	25
ACTIF.....	25
Actif immobilisé	25
Actif circulant	25
PASSIF	26
Capitaux Propres.....	26
Provisions pour risques et charges	26
Emprunts et dettes	26
2. Compte de résultat	28
3. Tableau de flux de trésorerie.....	30
4. Annexes aux états financiers	31
Note 1. Informations générales	31
Note 2. Evènements marquants.....	31
Note 3. Principes, règles et méthodes comptables	31
Note 3.1. Frais de recherche et développement.....	31
Note 3.2. Immobilisations incorporelles	32
Note 3.3. Immobilisations corporelles	32
Note 3.4. Immobilisations financières	32
Note 3.5. Stocks et travaux en cours	32
Note 3.6. Créances	33
Note 3.7. Valeurs mobilières de placement	33
Note 3.8. Opérations en devises étrangères	33
Note 3.9. Provisions pour risques et charges	33
Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière	34
Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics	34
Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires	34
Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel	34
Note 3.14 Subventions reçues	34
Note 3.15. Charges de sous-traitance	35
Note 3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	35
Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	35
Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement	35
Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles.....	35
Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles	35
Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières	36

Note 4.5 Amortissements	36
Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières	36
Note 5. Créances	36
Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé	36
Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant	36
Note 5.3. Provisions pour dépréciation	37
Note 6. Disponibilités	37
Note 7. Charges constatées d'avance	37
Note 8. Capitaux propres	37
Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période	37
Note 8.2 Composition du capital social :	38
Note 8.3 Instruments financiers dilutifs	38
Note 8.31. BSA.....	38
Note 8.32. BSAANE	39
Note 8.33. Augmentation de capital réservée	39
Note 8.34. Répartition du capital après dilution	39
Note 8. 4 Résultat par action.....	40
Note 9. Avances conditionnées.....	40
Note 10. Provisions pour risques et charges.....	40
Note 11. Echéance des dettes à la clôture	41
Note 12. Avances et acomptes reçus	41
Note 13. Charges à payer & écarts de conversion	41
Note 14. Produits constatés d'avance.....	42
Note 15. Produits d'exploitation	42
Note 16. Résultat exceptionnel.....	43
Note 17. Impôt sur les bénéfices	43
Note 18. Engagements reçus	44
Note 19. Engagements donnés	45
Note 20. Parties liées.....	47
Note 20.1. Rémunération des dirigeants	47
Note 20.2. Transactions avec les parties liées	47
Note 22. Liste des filiales et participations	47
Note 23. Évènements postérieurs à la clôture de la période.....	48

1. Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	5 393 306	3 073 265	2 320 041	2 315 950	4 091
Concessions, brevets, droits similaires	20 429 117	20 428 843	274	549	- 275
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	68 106	58 174	9 932	10 972	- 1 040
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 290 447	1 563 321	1 727 126	887 936	839 190
Autres immobilisations corporelles	257 953	247 037	10 916	7 478	3 438
Immobilisations en cours				541 426	- 541 426
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 854 659	867	1 853 792	1 567 087	286 705
Prêts					
Autres immobilisations financières	13 603		13 603	189 255	- 175 652
TOTAL (I)	31 307 191	25 371 507	5 935 684	5 520 651	415 033
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	760 803		760 803		760 803
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	362 609		362 609	11 751	350 858
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	187		187	18 531	- 18 344
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 069 126		1 069 126	987 040	82 086
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	558 460		558 460	439 090	119 370

. Autres	1 061		1 061	2 136	- 1 075
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	580 133	13 966	566 166	95 680	470 486
Disponibilités	4 572 579		4 572 579	10 831 346	-6 258 767
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	52 156		52 156	467 796	- 415 640
TOTAL (II)	7 957 115	13 966	7 943 149	12 853 370	-4 910 221
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	39 264 306	25 385 473	13 878 833	18 374 021	-4 495 188

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 6 650 970)	6 650 970	6 650 970	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	18 437 480	18 437 480	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	39 518	39 518	
Report à nouveau	-10 643 565	-6 307 496	-4 336 069
Résultat de l'exercice	-5 686 933	-4 336 069	-1 350 864
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	8 797 470	14 484 404	-5 686 933
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	1 477 000	650 000	827 000
TOTAL (II)	1 477 000	650 000	827 000
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	291 200	291 200	
Provisions pour charges	51 700	41 016	10 684
TOTAL (III)	342 900	332 216	10 684
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000 000	1 000 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 869 322	1 469 122	400 200
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	60 608	63 810	- 3 202
. Organismes sociaux	204 484	177 050	27 434
. Etat, impôts sur les bénéfices	642	642	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 896	196 000	- 183 104
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 511	778	3 733
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	109 000		109 000
TOTAL (IV)	3 261 463	2 907 402	354 061
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	13 878 833	18 374 021	-4 495 188

2. Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services				40	- 40
Chiffres d'affaires Nets				40	- 40
					-100
Production stockée			760 803	760 803	N/S
Production immobilisée			1 150 944	1 382 774	- 231 830
Subventions d'exploitation			435 070	2 331	432 739
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			22 004	251 264	- 229 260
Autres produits			815	107 863	- 107 048
Total des produits d'exploitation (I)			2 369 636	1 744 272	625 404
					35,86
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			411	411	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			5 326 912	4 055 567	1 271 345
Impôts, taxes et versements assimilés			45 404	39 080	6 324
Salaires et traitements			1 122 277	1 117 716	4 561
Charges sociales			603 584	536 233	67 351
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 496 856	1 041 653	455 203
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges			10 684	61 200	- 50 516
Autres charges			776 121	481	775 640
Total des charges d'exploitation (II)			9 382 249	6 851 928	2 530 321
					36,93
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-7 012 613	-5 107 657	-1 904 915
					37,29
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés				97 669	- 97 669
Reprises sur provisions et transferts de charges			286 705	286 705	N/S
Différences positives de change			38 452	38 452	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			325 158	97 669	227 489
					232,92
Dotations financières aux amortissements et provisions			13 966	287 573	- 273 607
Intérêts et charges assimilées			18 886	36 422	- 17 536
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			32 853	323 995	- 291 142
					-89,86
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			292 305	-226 326	518 631
					229,15

	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue	%	
	France	Exportations	Total	Total		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-6 720 308	-5 334 024	-1 386 325	26,00
			Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				128 123	- 128 123	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				18 301	- 18 301	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				154	- 154	-100
Total des produits exceptionnels (VII)				146 578	- 146 578	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			11 945	117 060	- 105 115	-89,80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			11 945	117 060	- 105 115	-89,80
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-11 945	29 518	- 41 463	140,47
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			-1 045 320	-968 396	- 76 924	7,94
Total des Produits (I+III+V+VII)			2 694 794	1 988 518	706 276	35,52
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)			8 381 727	6 324 587	2 057 140	32,53
RESULTAT NET			-5 686 933	-4 336 069	-1 350 864	31,15
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

3. Tableau de flux de trésorerie

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	-5 687	-4 336
Amortissements et provisions	1 235	1 154
Plus-values de cession, nettes d'impôts		
Autres produits et charges calculées		
Annulation résultat exceptionnel sur annulation de dettes		
Capacité d'autofinancement	-4 452	-3 182
Variation du besoin en fonds de roulement	-344	19
(1) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-4 796	-3 163
Acquisition d'immobilisations	-1 805	-4 770
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts		
(2) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 805	-4 770
Augmentation de Capital	0	2 447
Primé d'émission	0	15 426
Remboursements d'emprunts	0	-1 482
Avances remboursables	827	0
(3) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	827	16 391
Variations de trésorerie (1)+(2)+(3)	-5 774	8 458
Trésorerie d'ouverture	10 926	2 468
Trésorerie de clôture	5 152	10 926

4. Annexes aux états financiers

Note 1. Informations générales

La société Crossject est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est à Chenove – 21300, Parc des grands crus, 60L avenue du 14 juillet.

Les comptes au 31 Décembre 2015 ont été arrêtés par le directoire du 12/02/2016 et présentés au conseil de surveillance le 15/02/2016.

Note 2. Evènements marquants

Les principaux faits marquants de l'exercice sont :

- La signature de deux contrats commerciaux.
- La signature de l'acte notarié acquisition d'un bâtiment industriel.
- L'obtention de subvention et d'aide dans le cadre des Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE) et Eurostar.

Note 3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis selon les mêmes règles que celles utilisées à la clôture des exercices précédents en respectant le principe de continuité d'exploitation. Ces comptes impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant la période. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Note 3.1. Frais de recherche et développement

Depuis l'exercice 2011, l'option pour la comptabilisation en immobilisations incorporelles des frais de recherche et développement est appliquée dès lors que les critères d'activation sont remplis.

Les frais de développement sont ainsi activés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais immobilisés correspondent aux coûts supportés pendant les phases de développement et de tests, à l'exclusion des phases d'analyse préalable. Ils comprennent les salaires et charges sociales des ingénieurs et techniciens de développement (basés sur des feuilles de temps individuelles et mensuelles) et les coûts de sous-traitance liés. Ils sont inscrits à l'actif dès que la société a suffisamment de visibilité sur les moyens de les finaliser et de les commercialiser.

Ces frais de développement sont amortis à partir de leur comptabilisation à l'actif sur une durée de 4 ans. A chaque clôture, les perspectives de ventes futures sont analysées afin de vérifier qu'il n'y a pas lieu de procéder à des amortissements complémentaires, des dépréciations ou une revue du plan d'amortissement.

Les frais de développement ne correspondant pas aux critères d'activation et les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation courantes au fur et à mesure de leur engagement.

Note 3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût historique et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation prévue par la société.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- brevets acquis le 1^{er} Janvier 2002, amortis selon leur nature sur 2, 10 ou 15 ans.
- logiciels de gestion sont amortis sur 1 à 5 ans.
- droits d'utilisation sur une ligne industrielle, amortis sur 18 mois
- frais de développement amortis sur 4 ans

Note 3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

L'ensemble des actifs corporels, est amorti selon le mode linéaire sur la base de leur durée d'utilisation.

Les taux d'amortissement sont compris entre 10 et 25 % à l'exception de certains moules de recherche amortis sur 12 mois

Note 3.4. Immobilisations financières

Elles correspondent aux actions d'autocontrôle issues de la fusion avec la société CIP évaluées au cours du 31.12.2015, et à des dépôts de garantie.

Note 3.5. Stocks et travaux en cours

Le stock est évalué au 31 décembre 2015 selon la méthode FIFO.

La société n'a aucun en cours.

Note 3.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif correspondant à la période au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Note 3.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et à un placement de trésorerie. A la clôture de chaque exercice si l'évaluation est inférieure à la valeur comptable, une provision est comptabilisée. En cas de plus-value latente, le montant n'est pas comptabilisé en produit.

Note 3.8. Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

Note 3.9. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière

La provision relative aux indemnités de départ en retraite figure au passif du bilan. Elle est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière en retenant comme hypothèses :

- Indemnités prévues par la convention de la chimie
- Table de Turn Over nationale
- Table de mortalité TV 88-90
- Taux de croissance des salaires de 2%
- **Taux d'actualisation de 1,75 %**

Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « autres fonds propres – avances conditionnées » (Note 9)

Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société est encore dans sa phase de développement et ne dégage pas encore de revenus récurrents.

La production immobilisée correspond aux frais de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan

Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise. Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des reprises de provisions pour risque et charges

Pour déterminer le résultat exceptionnel (Note 16), la société retient la conception issue de la liste de comptes du PCG (230-1).

Note 3.14 Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Note 3.15. Charges de sous-traitance

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Note 3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « valeurs mobilières de placement », « instruments de trésorerie » et « disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les soldes créditeurs bancaires et les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent sont déduits de cette somme lorsqu'ils correspondent à des découverts momentanés.

Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais recherche & développeme	4 242	1151		5393

Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets	20 004			20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425			425
Logiciels'	58	9		68
TOTAL	20 487	9		20 497

Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Matériels et outillages	2113	1 126		3 239
Outillages industriels		51		51
Immobilisations en cours				
Agencements	131			131
Matériels de Bureau	121	6		127
Immobilisations en cours	541		541(1)	
TOTAL	2 906	1 183	541	3 548

(1) Reclassé en immobilisations.

Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres en Autocontrôle	1 854			1 854
Dépôt de garantie	189	4	180(2)	13
TOTAL	2 043	4	180	1 867

(1) Reclassé en créances.

Note 4.5 Amortissements

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais de recherche et développement	1 926	1 147		3 073
Brevets	20 003			20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425			425
Logiciels'	48	10		58
Outillages industriels	0	9		9
Matériels et outillages	1 226	328		1 554
Agencements	128			129
Matériels de Bureau	116	2		118
TOTAL	23 872	1 496		25 370

Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dépréciation des titres en autocontrôle	287		286	1
TOTAL	287		286	1

Note 5. Créances

Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dépôts de garantie	13		13
Total	13		13

Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Taxe sur la valeur ajoutée	558	558	
Débiteurs divers			
Crédit d'impôt recherche & CICE	1 069	1 069	
Charges constatées d'avance	52	52	
Total	1 679	1 679	

- (1) Le crédit d'impôt 2015 ne sera encaissé par la société qu'en 2016 après examen de notre demande par l'administration. Compte tenu de notre activité et des opérations de recherche antérieures qui ont toujours donné lieu au remboursement par l'état de la créance de crédit d'impôt recherche, le montant acquis au 31 Décembre 2015 sur la base des dépenses effectuées à cette date a été comptabilisé en créance et classé sous la rubrique Autres créances au bilan.

Note 5.3. Provisions pour dépréciation

Il n'y a aucune provision pour dépréciation au 31 Décembre 2015

Note 6. Disponibilités

Ce poste comprend les comptes à termes les soldes bancaires courants et le solde espèce du contrat de liquidité.

Note 7. Charges constatées d'avance

	31/12/2015	31/12/2014
Charges constatées d'avance	52	468

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée.

Note 8. Capitaux propres

Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période

	Capitaux propres à l'ouverture	Augmentation de capital	Affectation résultat 2014	Résultat au 31 Déc 2015	Capitaux propres à la clôture
Capital	6 651				6 651
Prime d'émission	18 424				18 424
Bons de souscription d'action	13				13
Report à Nouveau	- 6 308		-4 336		-10 643
Résultat	- 4 336		4 336	-5 794	-5 794
Réserves indisponibles	40				40
Capitaux Propres	14 484		-		8 691

Note 8.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 6 650 970 actions ordinaires.

Note 8.3 Instruments financiers dilutifs

Note 8.31. BSA

Nombre de BSA	BSA (1)	BSA2 (2)	BSA3 (3)
Alexandre Patrick	138 026		173 500
Castano Xavière	25 922		52 050
Muller Bérénice	11 052		
Muller Timothée		10 000	
Scientex représentée par Mr Muller Timothée		10 000	121 450
Total	175 000	20 000	347 000

Prix de souscription unitaire	0,01€	0,01€	0,03€
-------------------------------	-------	-------	-------

(1) L'assemblée générale du 9 Juillet 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 175 000 bons de souscription au prix de 0,01€. Chaque bon donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €. Initialement la durée d'exercice était de 5 ans et les bons étaient incessibles. L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a porté le délai d'exercice à 10 ans et les bons sont devenus cessibles.

(2) L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 70 000 bons de souscription (BSA2) au prix de 0,01€. L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a constaté la caducité de 13000 de ces bons suite à la démission de ses fonctions de salariés d'un des bénéficiaires. Au cours de la période 37 000 bons ont été exercés (Note 2). Chaque bon restant (20 000) donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €.

(3) L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a émis 347 000 bons « BSA management 3 » au prix de 0,03 € conférant à chaque titulaire le droit de souscrire à une action ordinaire au prix d'exercice de 2.77 €. La durée d'exercice est de 10 ans et les bons sont cessibles.

Note 8.32. BSAANE

Le directoire, faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2013 et sur autorisation du conseil de surveillance dans sa séance du 12 juin 2014, a décidé le 18 juin 2014 d'émettre 47 500 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes (ci-après les « BSAANE ») au profit de certains salariés et mandataires au prix de souscription de un euro.

47 250 BSAANE ont été souscrites par leurs bénéficiaires.

Chaque BSAANE donnera le droit de souscrire ou d'acquérir 1 action de la société au prix de 10,16 euros, avec des périodes et conditions d'exercice variables selon la nature des BSAANE.

Note 8.33. Augmentation de capital réservée

L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a décidé d'une augmentation de capital complémentaire réservée aux titulaires des 175 000 BSA (Note 8.31 – 1) permettant de souscrire au maximum 32 727 actions au prix de un euro. Le directoire a tous pouvoirs pour recueillir les souscriptions le moment venu.

Note 8.34. Répartition du capital après dilution

L'exercice des BSA décrits note 8.31, des BSAANE décrits 8.32 et l'augmentation de capital décrite note 8.33 se traduiraient par la création de 622 227 actions.

Le capital serait composé de 7 273 197 actions de € 1,00 de nominal.

Note 8.4 Résultat par action

Résultat net de la période		Nombre d'actions		Résultat par action	
		Non Dilué	Dilué	Non Dilué	Dilué
31-déc-15	-5 687	6 650 970	7 273 197	-0.85506€	-0.781912€
31-déc-14	-4 336	6 650 970	7 273 197	-0.6519€	-0.5961€

Note 9. Avances conditionnées

Au 31 Décembre 2015 Crossject bénéficie d'avances conditionnées décrites au 3.12. :

- 650.000 € au titre d'un contrat avec ANVAR Bourgogne en date du 20/2/2003. Un premier remboursement de 200.000 € a été effectué en 2006. Suite à des avenants successifs les échéances de remboursement sont dorénavant mars 2016 (250.000 €) et mars 2017 (400.000 €).
- 827 000 € dans le cadre du programme d'investissements d'Avenir -Projets industriels d'avenir " Appel à projets Générique" accordé le 30 Octobre 2015. Le remboursement est prévu par échéances trimestrielles sur 4 ans à compter du 1^{er} Juin 2019 sauf échec technique ou commercial du projet constaté.

Note 10. Provisions pour risques et charges

Au 31 Décembre 2015, comme au 31 décembre 2014, la provision pour risques couvre les risques liés à des actions engagées par d'anciens salariés contre la société

La provision pour charges couvre les charges d'indemnité pour départ à la retraite, charges sociales comprises (cf note 3.11]

Note 11. Echéance des dettes à la clôture

Echéancier des dettes	Montant tot	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 an
Fournisseurs	1 869	1 869		
Dettes fiscales & sociales	283	283		
Autres dettes				
Avance reçue (cf note 14)	1 000		1 000	
TOTAL	3 152	2 152	1 000	

Note 12. Avances et acomptes reçus

Au cours de l'exercice précédent, la société a facturé et encaissé une avance sur une option de vente de licence pour un million d'euros relative à l'utilisation du dispositif ZENEO dans une indication choc anaphylactique avec Adrénaline. A ce stade, en l'attente des éléments techniques nécessaires à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, cette somme a été comptabilisée en avance reçue sur commande en cours.

Note 13. Charges à payer & écarts de conversion

Note 13.1. Détail des charges à payer

	31/12/2015	31/12/14
Fournisseurs factures non parvenues	84	33

Congés payés	52	48
Charges sociales sur congés payés	26	25
Provision taxe sur salaires	38	24
Etat Charges à payer	4	1
Total Dettes fiscales et sociales à payer	120	98

Note 13.2. Ecarts de conversion – actifs et passifs

Les écarts de conversion actifs correspondent aux pertes de change latentes sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères. Les écarts de conversion passifs correspondent aux gains de change latents sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères.

Au 31 décembre 2015, il n'y a plus de créances ni de dettes libellées en devises. Aucun écart de conversion n'est constaté.

Note 14. Produits constatés d'avance

En Novembre 2015, dans le cadre du Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE), la société a reçu une première tranche de subvention d'un montant de 120 000 €, constatée en produits constatés d'avance dans la mesure où les travaux correspondants seront engagés au cours de l'exercice 2016.

Note 15. Produits d'exploitation

Note 15.1. Détail du Chiffre d'affaires

Au 31 Décembre 2015, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé.

Note 15.2. Production immobilisée

La production immobilisée comptabilisée au cours de la période s'élève à 1 150 944 €.

Note 15.3. Subventions

Les subventions acquises au titre de l'exercice s'élèvent à 435 070 €

▪ Programme Eurostar	:420 000 €
▪ Agence Nationale de recherché	:15 070 €
▪ Aides diverses	: 3 200 €

Note 15.4. Reprise sur provisions et transfert de charges

Les transferts de charges correspondent essentiellement à des avantages en nature liés à l'utilisation de véhicules.

Les reprises de provision correspondent à la reprise des provisions pour risques relatives aux litiges dont l'issue est devenue définitive au cours de l'exercice.

Note 16. Résultat exceptionnel

	31/12/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0	118
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	12	116

Note 17. Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont essentiellement des produits relatifs au Crédit d'impôt recherche. Le produit correspondant au CIR de la période s'élève à 1 045 k€

	31/12/2015	31/12/2014
Crédit d'impôt Recherche exercice courant		
Total	1 045	968

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 56 333 K€ au 31 décembre 2015. Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

Note 18. Engagements reçus

Note 18.1. Contrat de partenariat sur l'indication Adrénaline

Le contrat de partenariat, signé le 22 janvier 2013, prévoit le paiement d'une rémunération fixe et forfaitaire de 9 millions d'euros entre la date de signature et la date des autorisations de mise sur le marché Europe et USA. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de un million d'euros au cours l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2015, la société n'a reçu aucun autre engagement

Note 18.2. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)

Conformément à la décision du Premier Ministre du 29 Octobre 2015, Crossject a bénéficié d'un accord de BPI France pour recevoir une aide d'un montant maximum de 6 667 507 € comprenant 210 033 € de subvention dont 109 000 € reçue au cours de l'exercice (Cf. note 14) et 6 457 474 € sous forme d'avance récupérable dont 827 000 € reçue au cours de l'exercice (Cf. note 9). Le calendrier de versement prévu au contrat est :

	Subvention	Aide remboursable
Montant octroyé	210 033,00 €	6 457 474,00 €
nov-15	109 000,00 €	827 000,00 €
nov -16 (1)	58 000,00 €	2 820 000,00 €
nov -17 (2)		1 517 000,00 €
nov -18 (3)	43 033,00 €	1 293 474,00 €

(1) Sous réserve de l'obtention d'une formulation injectable stable de Midazolam et Naloxone compatibles avec le dispositif Zeneo et lancement de l'étude « facteurs humains » visant à démontrer la sécurité d'utilisation de Zeneo Midazolam dans le traitement des crises d'épilepsie.

(2) Sous réserve de :

- L'obtention d'une formulation injectable stable d'Apomorphine compatible avec le dispositif Zeneo.
- Disposer des spécifications techniques définitives du dispositif Zeneo dédié à la Nalaxone dans l'indication overdose aux opioïdes et à l'apomorphine dans l'indication phase off de la maladie de Parkinson.
- De présenter l'état d'avancement de la mise en place de l'unité pilote "Prêt à remplir".

(3) Sous réserve de :

- a. Présenter les résultats de l'ensemble des études Clinique nécessaires aux dossiers d'AMM Europe et USA pour chacun des trois produits.
- b. Présenter les résultats des études de stabilité pour chacun des trois produits.
- c. Présenter le statut d'établissement pharmaceutique exploitant.
- d. Valider le dépôt de dossier de demande d'AMM des trois produits.
- e. D'avoir mis en place l'unité pilote "Prêt à remplir".
- f. D'indiquer le degré de succès technique du projet ainsi que les conclusions développées, plan de développement, études pharmaco-économique et perspectives économiques.

Note 18.3 Programmes Eurostars Easy-Inject

Dans le cadre de ce programme, la société recevra en 2016, le solde de la subvention soit 180 000€

Note 19. Engagements donnés

Note 19.1. Sofigexi

Selon le protocole d'accord du 29 septembre 2011 (remplaçant celui du 31 mars 2008), Sofigexi doit percevoir une redevance de 2% du chiffre d'affaires à partir de l'année suivant l'année où Crossject cumule € 15 millions de ventes de dispositifs, redevance plafonnée à € 17 millions. A ce jour aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé à ce titre.

Note 19.2. Indemnités

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, Mr Patrick Alexandre percevra une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

Note 19.3. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)

L'aide perçue et décrites note 18.2 sera remboursable forfaitairement en quatre années par trimestrialités égales à compter du 30 juin 2019. En cas d'échec technique ou commercial, le remboursement de cette aide ne sera pas exigible.

A compter du dernier remboursement selon l'échéancier ci-dessus, et dès que le chiffre d'affaires et/ou le montant des revenus HT cumulés générés par l'exploitation des produits et services résultants des investissements et/ou intégrant les développements réalisés dans le cadre du projet, sera supérieur ou égal à 40 000 000 € (quarante millions d'euros), la société devra verser pendant 5 ans (cinq ans) un intéressement de 1,5% (un virgule cinq pour cent) desdits chiffres d'affaires ou revenus annuels HT. Ce remboursement complémentaire est plafonné à 4 000 000 € (quatre millions d'euros).

Le cas échéant et dans la limite du montant des aides récupérables effectivement versées, la société devra verser :

- 45% (quarante-cinq pour cent) des produits hors taxes générés par la cessions de titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisés dans le cadre du projet.
- 45% (quarante-cinq pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle Issus du projet perçus au cours de l'année calendaire précédente.

En tout état de cause,

- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le remboursement complémentaire est limitée à 15 ans (quinze ans) à compter de la première échéance du remboursement forfaitaire
- Si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de 10 ans (dix ans) à compter du dernier versement de l'aide, le présent contrat sera résilié de plein droit sans autre formalité et la société sera délié de toute obligation de paiement de retours financiers.

Note 19.4. Acquisition d'un site industriel

Par acte notarié en date du 25 Novembre 2015, la société a acquis un immeuble à construire devant être livré le 31 Décembre 2016 pour un prix forfaitaire définitif non révisable et non actualisable de 3 774 000 € HT (Trois millions sept cents soixante-quatorze mille euros) payable selon le calendrier ci-après :

<i>Versé en 2015</i>	<i>234 000,00 €</i>
<i>Versement prévu en 2016</i>	
<i>- Fondation</i>	<i>81 000,00 €</i>
<i>- Hors d'eau</i>	<i>108 000,00 €</i>
<i>- Hors d'eau +45 jours</i>	<i>54 000,00 €</i>
<i>- Hors d'eau + 90 jours</i>	<i>36 000,00 €</i>
<i>- Livraison</i>	<i>27 000,00 €</i>
<i>1 an après la livraison</i>	<i>720 000,00 €</i>
<i>2 ans après la livraison</i>	<i>1 347 000,00 €</i>
<i>3 ans après la livraison</i>	<i>1 167 000,00 €</i>
<i>Total</i>	<i>3 774 000,00 €</i>

A défaut de paiement par la société d'une seule échéance de prix aux termes convenus, la vente sera résolue de plein droit, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire, trente (30) jours après un simple commandement de payer demeuré infructueux et contenant déclaration par le vendeur de son intention d'user du bénéfice de la présente clause. Le tout sans préjudice de l'indemnisation suivante :

- Si le défaut de paiement intervient avant la livraison du bien, en cas de résolution de la vente pour défaut de paiement du prix, les acomptes versés par la société seront conservés par le VENDEUR à titre d'indemnisation.
- Si le défaut intervient après la livraison il sera dû par la société au VENDEUR à titre d'indemnisation la somme de 400.000,00 € à laquelle s'ajoutera une somme égale à 7,5 % du prix de vente HT par an, calculé *prorata temporis* à compter de la date de livraison.

Note 20. Parties liées

Note 20.1. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Note 20.2. Transactions avec les parties liées

Il n'y a pas de parties liées à la clôture de l'exercice.

Note 21. Effectifs

	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	13	11
Agents de maîtrise	6	5
Non cadre	1	1
Apprentis, stagiaires, contrat de professionnalisation	3	3
Total	23	20

Note 22. Liste des filiales et participations

Néant

Note 23. Événements postérieurs à la clôture de la période

Néant



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires
Crossject
Parc des grands Crus
60 L avenue du 14 juillet
21300 Chenôve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crossject, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de recherche et développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 3.1 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2016

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Françoise Garnier-Bel



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires
Crossject
Parc des grands Crus
60 L avenue du 14 juillet
21300 Chénôve

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Tél: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris - Ile de France. Société de commissaires aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 5 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 008 483. TVA n° FR 79 672 008 483. Siret 672 008 483-00082. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

CONVENTIONS DÉJÀ APPRouvÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Scientex

Personne concernée : Timothée Muller, membre du Directoire

Nature et objet :

La société SCIENTEX, représentée par Timothée MULLER, membre du Directoire de Crossject depuis le 18 avril 2013, a conclu un deuxième contrat intitulé « Mission pour le développement des programmes R&D de Crossject » avec Crossject en date du 26 avril 2013.

Ce contrat a pour objet de régir les conditions dans lesquelles Scientex fournira à la Société une activité de recherche afin d'alimenter le portefeuille de produits à développer sur la plateforme ZENEO et les programmes de R&D de la Société.

Le contrat avait une durée limitée dans le temps et devait se terminer le 15 septembre 2013 au plus tard.

Tout litige relèvera de la juridiction du Tribunal de commerce de Nancy ou le tribunal le plus proche dont relève le siège de SCIENTEX. Ce contrat a fait l'objet d'une ratification par le Conseil de surveillance en date du 24 juillet 2013.

Modalités :

En application des contrats et avenants conclus avec la société SCIENTEX représentée par Timothée MULLER, le montant forfaitaire unique d'honoraires versé à Timothée MULLER s'élève à 295 175,62 € HT sur l'exercice 2015.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Scientex

Personne concernée : Timothée Muller, membre du Directoire

Nature et objet :

La société SCIENTEX, représentée par Timothée MULLER, membre du Directoire de Crossject depuis le 18 avril 2013, a conclu un contrat de mandat d'agent pour le développement marketing, commercial, partenarial & corporate de Crossject. Ce contrat, qui ne constituait pas lors de sa signature une convention réglementée, a été conclu le 16 juillet 2012 puis modifié par un avenant le 27 mars 2013 entre la société SCIENTEX, dont Monsieur Timothée Muller est le gérant, et la Société.

Cette convention a pour objet de régir les conditions dans lesquelles la société Scientex fournit à la Société une activité d'agent commercial autonome et indépendant couvrant la zone monde.

Le mandat a une durée de 24 mois à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois ferme sauf préavis de résiliation adressé au moins 6 mois avant l'échéance.

Ce contrat a fait l'objet d'une ratification par le Conseil de surveillance en date du 24 juillet 2013.

Un avenant au contrat a été conclu en date du 25 juillet 2013 afin de modifier les modalités de remboursement des frais de déplacement. Sa signature a été autorisée par le Conseil de surveillance en date du 24 juillet 2013.

Modalités :

Selon l'avenant du 27/03/2013, la rémunération conclue entre les parties est la suivante :

- Montant forfaitaire fixe mensuel non prorata temporis de 14 000 € HT,
- Honoraire exceptionnel unique versé le 16/07/2013 d'un montant de 21 000 € HT,
- Remboursement des frais de déplacement,
- Achat de matériel informatique par la Société.

Aucune somme n'a été facturée en 2015 au titre de cette convention.

Nature et objet :

Un deuxième avenant au contrat de mandat d'agent pour le développement marketing, commercial, partenarial & corporate entre la Société et la société SCIENTEX, relatif aux conditions de rémunération, a été signé le 19 novembre 2013. Cet avenant garantit que le contrat actuel de développement commercial sera prolongé encore d'au moins 24 mois post IPO.

Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil de surveillance du 19 novembre 2013.

Crossject

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 - Page 4

Modalités :

L'avenant précise une augmentation des honoraires mensuels de 50%, soit une facturation annuelle fixe de 252 000 €HT.

Le contrat prévoit une prime d'un montant de 3% sur les montants reçus par Crossject sur les contrats de R&D, de licence et commerciaux avec un tiers industriel du secteur pharmaceutique, des biotechnologies ou des dispositifs médicaux, capée à 200 000 euros par an.

Aucune somme n'a été facturée en 2015 au titre de cette convention.

Avec Monsieur Patrice Coissac

Nature et objet :

Patrice Coissac a conclu avec Crossject un contrat de prestations de conseils axés principalement sur l'évolution de la stratégie commerciale et industrielle relative au Système d'injection sans aiguille de Crossject. Cette convention conclue entre la Société et Monsieur Patrice Coissac, membre du Conseil de surveillance, a donc pour objet la réalisation de prestations de conseils. Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil de surveillance en date du 12 juin 2014.

Modalités :

En compensation des conseils prodigués, Patrick Coissac pourra souscrire à un montant forfaitaire de 10.000 Bons de Souscription de Crossject dans les conditions de prix d'exercice définies dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société du 12 décembre 2013.

Ces BSA seront exerçables selon le calendrier suivant :

- 4.000 BSA à partir de la date du 1er anniversaire du contrat, si celui-ci n'a pas été résilié avant,
- 3.000 BSA à partir de la date du 2e anniversaire du contrat, si celui-ci n'a pas été résilié avant,
- 3.000 BSA à partir de la date du 3e anniversaire du contrat, si celui-ci n'a pas été résilié avant.

Le contrat a été conclu pour une durée de 36 mois et a débuté le 19 juin 2014.

Aucune somme n'a été facturée en 2015 au titre de cette convention.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2016

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Françoise Garnier-Bel